
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET

D/2014/ 037 /PRG/SGG

**PORTANT CONFIRMATION
DU SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2001/029/AN du 31 décembre 2001, portant Principes Fondamentaux de Création, d'Organisation et de Contrôle des Structures des Services Publics ;

Vu le Décret D/2014/019/PRG/SGG du 18 Janvier 2014, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2014/020/PRG/SGG du 20 Janvier 2014 portant Structure du Gouvernement ;

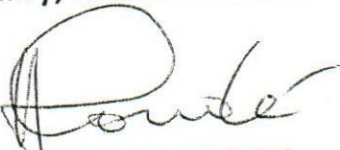
Vu le Décret D/2014/021/PRG/SGG/ du 20 Janvier 2014, portant Nomination des Membres du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1 : Monsieur Sékou Kissi CAMARA, Secrétaire Général du Gouvernement, est confirmé dans ses fonctions ;

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions contraires, prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 18 FEV 2014


Pr ALPHA CONDE